



PREAVIS MUNICIPAL N° 07/23

RELATIF A LA CREATION D'UNE RESSOURCERIE ET DIVERS REAMENAGEMENTS A LA DECHETTERIE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Ce préavis a pour but de proposer la création d'une ressourcerie ainsi que divers réaménagements à la déchetterie, afin de mettre notre déchetterie en conformité par rapport à la gestion des déchets spéciaux, de construire un escalier pour valoriser un espace de stockage existant, d'améliorer la signalétique et de renforcer notre engagement en matière de gestion des déchets conformément au contenu du Plan Energie et Climat Communal sur lequel nous travaillons.

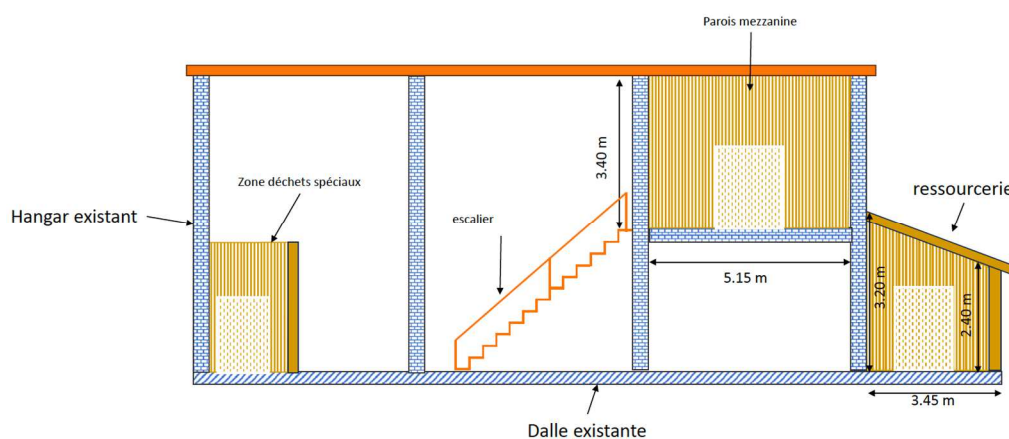
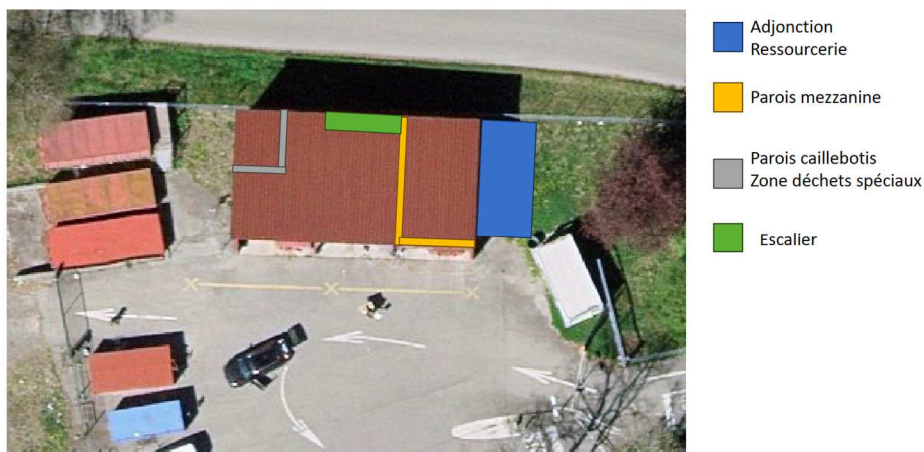
Le projet est financé par le fonds de réserve de la déchetterie sans impact financier pour la commune ou les habitants.

2. Présentation du projet

Le projet comprend quatre volets :

- **Construction d'une zone fermée pour les déchets spéciaux**
- **Création d'une ressourcerie**
- **Valorisation de la mezzanine comme espace de stockage**
- **Renouvellement de la signalétique**

Le projet est entièrement réalisé en bois et permet de stocker, de par sa construction, l'équivalent de 10 tonnes de CO2.



Construction d'une zone fermée pour les déchets spéciaux

Les déchets spéciaux font l'objet d'une attention toute particulière. La Municipalité a demandé à la SADEC d'auditer la gestion des déchets spéciaux. Il ressort de cette analyse que la commune doit veiller à sécuriser l'accès aux déchets spéciaux.

Le projet prévoit la construction d'un local fermé d'environ 3m x 3m.

Création d'une ressourcerie

Dans le cadre de la fiche PECC n°6, la commune s'engage à mettre en place des actions complémentaires pour réduire, réutiliser et recycler des déchets. Des ressourceries existent déjà dans plusieurs villages dont Le Vaud et Arzier – Le Muids avec qui nous avons pu discuter dans le cadre du PECC. Il ressort de ces discussions que les ressourceries sont bien accueillies par les habitants et fonctionnent bien, en particulier pour certains objets, comme les jeux pour enfants, les fauteuils, les BD, les débroussailleuses, ... C'est aussi un lieu d'échanges sympathiques qui permet de sensibiliser la population au tri.

La ressourcerie sera ouverte les samedis. Le surveillant veillera à vérifier la qualité des objets déposés et à supprimer les objets qui ne trouvent pas preneur après quelques semaines. Des règles seront mises en place pour éviter des travers.

Le projet prévoit un local avec deux étagères de chaque côté.

Valorisation de la mezzanine comme espace de stockage

La déchetterie dispose d'un espace de stockage intéressant pour la commune sur le premier étage du bâtiment principal de la déchetterie. Malheureusement, cet espace n'est pas valorisé car il n'y a pas d'escalier pour y accéder.

Le projet prévoit la construction d'un escalier et la fermeture de l'espace.

Renouvellement de la signalétique

Le projet prévoit la modernisation de la signalétique. Si par le passé l'accent a été mis sur l'éducation, la nouvelle signalétique met l'accent sur la visibilité.

3. Aspects financiers

Les coûts du projet sont estimés comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| Construction d'une zone fermée pour les déchets spéciaux | 9'000 CHF |
| Création d'une ressourcerie | 16'000 CHF |
| Renouvellement de la signalétique | 9'000 CHF |
| Valorisation de la mezzanine comme espace de stockage | 14'000 CHF |
| Divers et imprévus | 3'000 CHF |
| Total | 51'000 CHF |

Le projet est entièrement financé par le fonds de réserve déchetterie. Aux comptes 2022, ce fonds affichait un solde positif de 103'357.31 (bilan 9280.01).

A noter que la ressourcerie est difficilement compatible avec la taxe au poids sur les déchets encombrants. Aussi, la Municipalité envisage de tester la suppression de la taxe sur les encombrants, la ferraille et le bois en conservant un contrôle pour éviter des abus. Cette modification de tarif est de compétence municipale et sort du cadre de ce préavis. Elle sera décidée par voie de directive .

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°07/23,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Vu le rapport de la Commission de déchetterie,
Oùï les conclusions des rapports des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide :

- 1. d'accorder un crédit de CHF 51'000 pour la création d'une ressourcerie et des réaménagements à la déchetterie,**
- 2. de financer le projet par la trésorerie courante,**
- 3. de prélever le montant sur le fonds de réserve de la déchetterie (9280.01).**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 septembre 2023, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire remplaçante :


Sonia Pittet


Sunita Cuérel Cherhal



Municipal répondant : M. Marc Mazzariol